

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION QUANT À L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction et le conseil d'administration de l'AOE sont responsables des états financiers et de tous les autres renseignements fournis dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

L'AOE observe les plus hautes normes d'intégrité de son secteur. Pour protéger ses éléments d'actif, l'Agence dispose d'une gamme de contrôles et de procédés financiers internes rigoureux qui établissent un juste équilibre entre les avantages et les coûts. La direction a conçu et continue d'exécuter des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion pour fournir une assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière qu'elle diffuse, conformément aux règlements de l'Agence. Des vérifications internes sont réalisées pour évaluer les systèmes et les pratiques de gestion des biens, et des rapports sont présentés à l'équipe de gestion.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction assume ses responsabilités en matière de contrôle financier et interne. Le conseil d'administration et son comité de la vérification et des finances se réunissent tous les trimestres pour surveiller les activités financières de l'Agence et au moins une fois l'an pour examiner les états financiers audités et le rapport de l'auditeur externe, ainsi que pour recommander au ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de les approuver.

La vérificatrice générale a examiné les états financiers. Elle a pour mandat d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés d'une façon conforme aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant explique la nature de son examen et exprime son opinion sur cette question.



Nevin McKeown
Président et chef de la direction



Helen Bao
Vice-présidente, Finances

Toronto (Ontario)
Le 15 avril 2021



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Agence ontarienne des eaux

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Agence ontarienne des eaux (« l'AOE »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'AOE au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'AOE conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'AOE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'AOE a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'AOE.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'AOE;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'AOE à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'AOE à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale,



Toronto (Ontario)
Le 15 avril 2021

Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

États financiers 2020
État de la situation financière au 31 décembre 2020

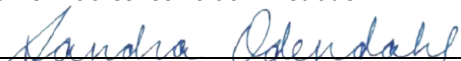
(en milliers de dollars)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse et placements à court terme (note 3a)	43 607	53 352
Comptes clients, montant net		
Municipalités et autres clients (note 3b)	44 197	42 594
Autres ministères	1 239	826
Taxe de vente harmonisée à recevoir	12 511	4 593
Charges payées d'avance	1 168	1 113
Partie à court terme des sommes à recevoir sur placements relatifs aux installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées (note 2)	1 156	247
	103 878	102 725
Actif à long terme :		
Placements dans des dépôts à terme et d'autres effets (note 3a)	31 487	23 761
Sommes à recevoir sur placements relatifs aux installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées (note 2)	33	51
Prêt non remboursé – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (note 3c)	120 000	120 000
Immobilisations corporelles, montant net (note 4)	11 466	11 535
	162 986	155 347
Total des actifs	266 864	258 072
Passif et actif net		
Passif à court terme :		
Comptes créditeurs et charges à payer	21 399	21 196
Partie à court terme des avantages sociaux futurs (note 8a)	6 439	6 265
	27 838	27 461
Passif à long terme :		
Avantages sociaux futurs (note 8a)	6 172	7 757
Actif net	232 854	222 854
Total du passif et de l'actif net	266 864	258 072

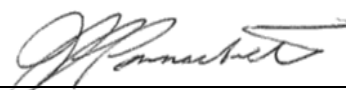
Engagements et éventualités (note 5) (note 7)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil d'administration



Administrateur



Administrateur

État des résultats et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Produits d'exploitation des services publics :		
Revenus des services d'exploitation et d'entretien des biens	216 504	206 508
Autres revenus des services de gestion des services publics des clients	6 135	7 042
Total des produits d'exploitation	222 639	213 550
Charges d'exploitation :		
Salaires et avantages sociaux (notes 8a et 8 b)	83 847	81 862
Autres charges d'exploitation (note 10)	128 178	123 712
Amortissement des immobilisations corporelles	3 364	2 668
Total des charges d'exploitation	215 389	208 242
Excédent des produits par rapport aux charges – exploitation des services publics	7 250	5 308
Intérêts à recevoir sur les placements et les prêts non remboursés	2 750	4 318
Sommes à recevoir de prêts (note 2)	-	17
Excédent des produits par rapport aux charges	10 000	9 643
Actif net, solde d'ouverture	222 854	213 217
Rajustement de l'actif net (note 6)	-	(6)
Actif net, solde de clôture	232 854	222 854

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

État des flux de trésorerie pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020

	<i>(en milliers de dollars)</i>	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Encaisse générée par les activités d'exploitation (ou utilisée aux fins de ces activités)		
Excédent des produits par rapport aux charges – exploitation des services publics	7 250	5 308
Éléments n'ayant aucune incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 364	2 668
Diminution des charges au titre des avantages sociaux futurs	(1 585)	(1 261)
	9 029	6 715
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
Comptes clients	(9 934)	(9 822)
Charges payées d'avance	(55)	3 311
Comptes fournisseurs et charges à payer	203	159
Partie à court terme des avantages sociaux futurs	174	973
	(9 612)	(5 379)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(583)	1 336
Encaisse provenant d'activités de placement		
Intérêts	2 750	4 318
Principal remboursé sur des prêts / (retenue)	109	(133)
Augmentation des dépôts à long terme et des autres effets	(7 726)	8 625
Augmentation des sommes à recevoir sur les investissements dans les installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées	(1 000)	-
Somme à recevoir des prêts	-	17
Flux de trésorerie nets liés aux activités de placement	(5 867)	12 827
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations		
Immobilisations corporelles acquises	(3 295)	(6 215)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement		
Évolution de l'actif net	-	(6)
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des placements à court terme	(9 745)	7 942
Encaisse et placements à court terme, solde d'ouverture	53 352	45 410
Encaisse et placements à court terme, solde de clôture	43 607	53 352

GÉNÉRALITÉS

L'Agence ontarienne des eaux (l'« Agence ») a été créée le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la « Loi »).

L'Agence a pour mission :

- (a) d'aider les municipalités, le gouvernement de l'Ontario et d'autres particuliers ou organismes à fournir des services d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées et d'autres services connexes en finançant, planifiant, aménageant, construisant et prodiguant ces services;
- (b) de financer et promouvoir la mise au point, la mise à l'essai, la démonstration et la commercialisation de technologies et de services pour le traitement et la gestion de l'eau, des eaux usées et des eaux pluviales;
- (c) d'exécuter les activités décrites aux dispositions a) et b) en Ontario et ailleurs afin de protéger la santé humaine et l'environnement et d'encourager la conservation des ressources en eau;
- (d) d'exécuter les activités décrites aux dispositions a) et b) en Ontario de façon à étayer les politiques provinciales relatives à l'utilisation des terres et des établissements.

L'Agence est exonérée des impôts fédéraux et provinciaux sur le revenu.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

L'Agence est classée en tant qu'organisme gouvernemental sans but lucratif aux fins de la présentation de l'information financière. Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux entités comptables provinciales prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) du Canada. L'Agence a choisi d'utiliser les normes s'appliquant aux organismes sans but lucratif qui comprennent les chapitres

de la série 4200. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Liquidités et investissements

L'encaisse et les placements sont comptabilisés en fonction du coût. Les intérêts accumulés sont inscrits dans les comptes débiteurs et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'ils sont gagnés.

(b) Immobilisations corporelles

Les principales charges d'immobilisations dont la durée de vie utile dépasse celle de l'exercice en cours sont comptabilisées en fonction du coût. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire comme suit :

Logiciel	2 à 7 ans
Systèmes informatiques	7 ans
Mobiliers et agencements	5 ans
Matériel roulant	4 à 20 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Machines et équipement	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

(c) Comptabilisation des revenus

Les revenus relatifs à des contrats conclus avec les clients pour l'exploitation des installations d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées, qui reposent sur un prix annuel établi, sont constatés suivant des montants mensuels égaux, tel qu'ils ont été gagnés.

Les revenus relatifs aux contrats conclus avec les clients et fondés sur le recouvrement des coûts auxquels s'ajoutent un taux de marge, ou sur le recouvrement des coûts auxquels s'ajoutent des frais de gestion fixes, sont constatés au moment où ces coûts sont engagés.

Les revenus des autres services de gestion des services publics des clients comprennent les revenus relatifs au travail effectué pour des clients hors du cadre du contrat d'exploitation et d'entretien, comme les réparations d'immobilisations relatives à l'équipement, les services de gestion de projet et les services d'ingénierie. Les

Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 2020

revenus sont constatés quand les coûts sont engagés.

(d) Instruments financiers

Un instrument financier est un actif qui finira par être réglé en espèces.

Tous les instruments financiers sont évalués à leur coût.

Les instruments financiers sont les suivants : encaisse et placements à court terme, débiteurs, sommes à recevoir, dépôts à terme, bons-coupons fixes, prêts en cours, créditeurs et charges à payer, et futurs avantages sociaux.

Aucun état de réévaluation des gains et des pertes n'a été préparé parce que tous les instruments financiers sont évalués au prix coûtant.

(e) Incertitude de mesure

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les montants déclarés pour les éléments d'actif et de passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés pour les revenus et les dépenses de l'exercice. Les éléments importants sur lesquels portent de telles estimations et hypothèses sont notamment la provision pour créances douteuses et pour placements à recevoir, la charge d'amortissement, les charges à payer et les avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction à mesure que des renseignements additionnels deviennent disponibles.

2. SOMMES À RECEVOIR SUR LES INVESTISSEMENTS DANS LES INSTALLATIONS D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Ces investissements représentent la partie principale en souffrance des sommes à recevoir de clients pour les charges d'immobilisations engagées en leur nom par l'Agence, ainsi que

les frais de fonctionnement recouvrables, le cas échéant, non facturés.

Les sommes à recevoir sur les investissements s'appuient sur des ententes qui portent intérêt à des taux s'élevant à 2,7 %. L'échéancier de remboursement du capital pour les investissements se présente ainsi :

<i>(période de 12 mois commençant en janvier)</i>	<i>(en milliers de dollars)</i>
2 021	1 156
2 022	19
2 023	14
	1 189
Moins : Partie à court terme	(1 156)
	33

En août 1999, l'Agence a conclu une entente de prêt pour financer la construction d'un réseau de canalisation d'eau qui a été terminée en mai 2000. Le solde non remboursé du prêt, y compris l'intérêt accumulé, était de 18,6 millions de dollars au 31 décembre 2005. L'Agence a reconnu qu'il s'agissait d'un prêt douteux et, par conséquent, le montant du prêt, soit 18,6 millions de dollars, fait l'objet d'une provision pour créances douteuses. L'Agence a recouvré un total de 0,929 million de dollars au cours des années précédentes, ce qui s'est traduit par une réduction de la provision pour créances douteuses. Après la fin de l'année, l'Agence et le débiteur ont négocié un remboursement partiel. En mars 2021, l'Agence a reçu 1 million de dollars et ce montant s'est traduit par une réduction de la provision pour créances douteuses et une réduction des frais de créances irrécouvrables inclus dans les autres charges d'exploitation dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net. Le paiement négocié restant devrait être reçu en 2021.

Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 2020

À l'exception de la provision décrite dans la présente note, il n'y a pas de provision établie pour les sommes à recevoir sur les investissements.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

(a) Liquidités et investissements

L'Agence a 75,1 millions de dollars dans des dépôts bancaires, des dépôts à terme et d'autres effets. Ce montant est réparti comme suit :

	<i>(en milliers de dollars)</i>
Soldes de trésorerie	12 526
Dépôts à terme venant à échéance dans l'année (taux d'intérêt allant de 2,18 % à 2,48 %)	<u>31 081</u>
Liquidités et placements à court terme	43 607
Dépôts à terme et autres effets venant à échéance d'ici deux à cinq ans (taux d'intérêt de 2,05 % à 5,58 %)	<u>31 487</u>
	<u>75 094</u>

La juste valeur des dépôts bancaires, des dépôts à terme et des autres effets approche leur valeur comptable. Les dépôts à terme et les effets comprennent divers instruments financiers, comme les CPG et les bons-coupons fixes.

(b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière si un débiteur ne rembourse pas ses prêts et ses comptes débiteurs. L'exposition maximale au risque de crédit correspond au total des fonds liquides et des placements, des débiteurs, des placements dans des dépôts à terme, des sommes à recevoir et des prêts en cours.

Le risque de crédit de l'Agence est faible, car les débiteurs proviennent de municipalités et sont généralement payés en entier. Des examens de la cote de crédit sont effectués pour les clients autres que les municipalités. Tous les dépôts bancaires et placements sont détenus par de grandes banques à charte canadiennes.

Voici le détail des sommes à recevoir de municipalités et d'autres clients :

	<i>(en milliers de dollars)</i>	
	2020	2 019
0 à 60 jours	36 818	36 881
61 à 90 jours	817	1 998
91 à 120 jours	684	1 763
121 à 150 jours	484	317
Plus de 151 jours	5 394	1 635
Net total des débiteurs, municipalités et autres clients	44 197	42 594

Un débiteur est considéré comme étant compromis lorsque le processus de règlement de différend a échoué et que le compte est transmis à un avocat pour que d'autres mesures soient prises. Au 31 décembre 2020, un compte a été considéré comme douteux. Les soldes impayés s'élevaient au total à 0,1 million de dollars (2019 – 0,1 million de dollars). Le montant net des débiteurs comprend une provision pour créances douteuses correspondant à 25 % des débiteurs datant de plus de 60 jours moins les montants reçus après la fin de l'exercice. L'Agence estime que cette pratique atténue le risque de provision incorrecte.

(c) Risque de taux d'intérêt

L'Agence a consenti à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier un prêt de 120 millions de dollars ayant pour date d'expiration le 1^{er} mars 2023 et assorti d'un taux d'intérêt variable de quatre points de base inférieur à la moyenne mensuelle du taux offert en dollars canadiens. De plus, ses dépôts bancaires et à terme sont tributaires des taux d'intérêt en vigueur. L'Agence est donc exposée à un risque de flux de trésorerie lié aux fluctuations des taux d'intérêt.

investissements totalisant 5,1 millions de dollars sont remboursables par l'institution financière lorsque l'indice du marché (Solactive Equal Weight Canada Banks 5% AR Index) atteint un niveau prédéterminé. Le capital de ces deux derniers investissements est protégé jusqu'à un niveau prédéterminé lorsque l'indice du marché baisse, avec une exposition à la perte de capital si l'indice du marché tombe en dessous de ce niveau prédéterminé à la date d'échéance. L'Agence estime que le risque de marché n'est pas significatif en raison de la faible volatilité de l'indice.

(d) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. L'Agence est exposée au risque de marché, car le rendement de deux placements totalisant 7,9 millions de dollars est lié à un indice de marché (indice composé à faible volatilité S&P/TSX). De plus, deux autres

(e) Autres

L'Agence est exposée à un faible risque associé aux coûts de l'électricité et des produits chimiques, car la plupart des contrats sont structurés de façon à transmettre ces coûts au client.

Mis à part les risques décrits dans les présentes notes, l'Agence n'est pas exposée à d'autres risques de change ou de liquidité sur ses instruments financiers.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en milliers de dollars)</i>	Coût	Amortissement cumulé	Net 31 décembre 2020	Net 31 décembre 2019
Logiciel	12 896	6 544	6 352	5 166
Systèmes informatiques	1 584	1 490	94	164
Mobiliers et agencements	314	92	222	39
Matériel roulant	3 428	3 118	310	540
Matériel informatique	5 772	3 254	2 518	2 035
Machines et équipement	1 028	735	293	388
Améliorations locatives	2 081	476	1 605	1 296
Logiciels en développement	72	0	72	1 907
	27 175	15 709	11 466	11 535

Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 2020

En 2017, le conseil d'administration a approuvé des dépenses d'immobilisations et de réingénierie du Programme de renouvellement des activités (PRA) de l'Agence, dont la mise en œuvre a commencé en 2018, d'un montant maximal de 27,8 millions de dollars. Ce budget a été révisé à 33,8 millions de dollars et approuvé par le conseil d'administration en décembre 2020 en raison de l'ajout de plusieurs nouveaux projets. Le PRA est axé sur des investissements stratégiques dans l'infrastructure, les systèmes de TI et les pratiques commerciales. Au 31 décembre 2020, les dépenses se chiffraient à 11,04 millions de dollars, dont 8,11 millions de dollars ont été comptabilisés à l'actif.

5. ENGAGEMENTS RELATIFS À LA LOCATION

Les paiements annuels de location effectués aux termes de contrats de location-exploitation relativement à l'ensemble du matériel de bureau, des locaux et des véhicules se répartissent comme suit :

(en milliers de dollars)

2 021	3 330
2 022	2 805
2 023	2 206
2 024	1 817
2 025	1 363
Par la suite	5 689
	<hr/>
	17 210

En janvier 2019, l'Agence a conclu un bail pour son siège social au 2085, rue Hurontario, à Mississauga. Le nouveau bail, d'une durée de 10 ans, prévoit des paiements de location totalisant au moins 5,4 millions de dollars pendant cette période. Le bail commence le 1^{er} juillet 2020 et se termine le 30 juin 2030. Le déménagement du siège social de l'Agence à Mississauga a été achevé en août 2020.

6. ACTIF NET

Lorsque l'Agence a été créée, le solde d'ouverture de l'actif net a été fourni par la province de l'Ontario sous forme de la valeur comptable de l'actif net au-delà des obligations prises en charge.

Les redressements ultérieurs du solde visent les coûts, comme les frais juridiques, qui ont trait aux biens reçus par la province de l'Ontario lorsque l'Agence a été créée.

7. ÉVENTUALITÉS

(a) Passif éventuel

L'Agence est mise en cause dans diverses réclamations fondées en droit découlant du cours normal des activités, dont le résultat ne peut être déterminé pour le moment. La plupart des réclamations fondées en droit sont couvertes par une assurance dont la franchise varie entre 5 000 \$ et 100 000 \$, selon le moment où s'est produit l'événement ayant donné lieu à la réclamation et la nature de celle-ci.

(b) Lettres de crédit

L'Agence a une marge de crédit de 50 millions de dollars auprès de la Banque Royale du Canada. Au 31 décembre 2020, 18,9 millions de dollars (2019 – 16,9 millions de dollars) de cette marge de crédit avaient été utilisés pour accorder des lettres de crédit à des municipalités, conformément à leur contrat d'exploitation et d'entretien.

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

(a) Avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite

L'Agence doit verser les prestations de fin d'emploi prévues par la loi, les vacances non payées et les indemnités pour accidents du travail.

Le coût de ces avantages sociaux futurs a été évalué à 12,6 millions de dollars (2019 – 14 millions de dollars), dont un montant de 6,4 millions de dollars (2019 – 6,3 millions de

Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 2020

dollars) représente un élément du passif à court terme. Le montant imputé à l'état des revenus en 2020 était de 1,36 million de dollars (2019 – 0,9 million de dollars) et est inclus dans le poste des salaires et des avantages sociaux de l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net.

La partie des avantages sociaux futurs représentant les indemnités de départ totalisait 5,6 millions de dollars, dont 3,7 millions de dollars à long terme. La partie à long terme a été calculée en fonction des hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 2,37 % (2019 – 2,39 %) et nombre d'années estimé avant le départ à la retraite de chaque employé. En raison des changements apportés à la politique relativement à ces avantages sociaux, aucune hypothèse n'a été émise en ce qui a trait à l'augmentation des salaires et traitements (2019 – 0 %). Ces hypothèses constituent la meilleure estimation de la direction.

Les avantages sociaux futurs comprennent une obligation estimative de 2,1 millions de dollars (2019 – 3,0 millions de dollars) au titre des indemnités pour accidents du travail. Ce montant a été établi à partir des calculs actuariels les plus récents en date du 31 décembre 2019 fournis par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT).

La direction est d'avis que le solde du 31 décembre 2020 ne sera pas sensiblement différent. Tout redressement du solde cumulatif estimé de l'obligation liée à la CSPAAT sera comptabilisé au cours de l'exercice où la CSPAAT en fournira le montant actualisé.

Le coût des autres avantages postérieurs au départ à la retraite et non liés aux régimes de retraite est pris en charge par la province et ne figure donc pas dans les états financiers.

(b) Régime de retraite

Les employés à temps plein de l'Agence participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (CR-SEFPO), qui sont des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province de l'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la CRF et copromoteur de la CR-SEFPO, établit les paiements annuels de l'Agence pour les caisses. Comme les promoteurs sont chargés de veiller à ce que les caisses de retraite soient financièrement viables, tout excédent ou déficit actuariel non financé découlant des évaluations actuarielles prévues par la loi ne sont ni des biens ni des obligations de l'Agence. Les paiements annuels de l'Agence de 5,5 millions de dollars (2019 – 5,3 millions de dollars) sont inclus dans les salaires et les avantages sociaux figurant dans l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Du fait de la relation de l'Agence avec la province, les opérations suivantes entre apparentés existent :

L'Agence a reçu des revenus de 2,4 millions de dollars (2019 – 2,5 millions de dollars) de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier pour les services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées rendus. Ces services ont été fournis à des tarifs concurrentiels, semblables à ceux dont bénéficient d'autres clients.

L'Agence a reçu des revenus de 1,9 million de dollars (2019 – 1,2 million de dollars) du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs pour les services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées rendus. Ces services ont été fournis à des tarifs concurrentiels, semblables à ceux dont bénéficient d'autres clients.

Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 2020

L'Agence a reçu des revenus de 1,4 million de dollars (2019 – 1,3 million de dollars) du ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines pour les services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées rendus. Ces services ont été fournis à des tarifs concurrentiels, semblables à ceux dont bénéficient d'autres clients.

L'Agence a reçu des fonds de 0,2 million de dollars (2019 – 0,3 million de dollars) de la part de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité pour le programme incitatif de paiement de l'énergie.

L'Agence a reçu des revenus de 0,037 million de dollars (2019 – 0,031 million de dollars) du ministère des Richesses naturelles et des Forêts pour les services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées rendus. Ces services ont été fournis à des tarifs concurrentiels, semblables à ceux dont bénéficient d'autres clients.

L'Agence a reçu des fonds de 0,1 million de dollars (2019 – 0,0 million de dollars) de la part des Centres d'excellence de l'Ontario pour le programme Stratford Net Zero.

L'Agence a reçu des fonds de 0,037 million de dollars (2019 – 0,0 million de dollars) de la part d'Ontario Power Generation pour l'exploitation et l'entretien de la lagune de Wesleyville.

L'Agence a reçu des fonds de 0,001 million de dollars (2019 – 0,1 million de dollars) de la part d'Infrastructure Ontario pour le soutien de la lagune de Bluewater.

L'Agence a reçu des fonds de 0,005 million de dollars (2019 – 0,0 million de dollars) de la part de l'Office de protection de la nature de la rivière Grand pour le traitement de la lagune de Byng Island.

Comme il est indiqué dans la note 3 c), l'Agence a accordé un prêt de 120 millions de dollars, en cours, à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier.

L'Agence compte sur la province pour traiter la paie et administrer les avantages sociaux, ainsi que pour obtenir des services juridiques

et de vérification interne. La province assume certains de ces frais administratifs.

10. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Voici une ventilation des diverses charges comprises dans les autres charges d'exploitation :

	<i>(en milliers de dollars)</i>	
	2020	2019
Produits	22 108	18 948
chimiques et traitement de l'eau		
Électricité	7 254	7 443
Entretien	46 346	45 017
Matériaux	24 070	23 032
Services	28 004	28 456
Transport	396	816
	128 178	123 712

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de se conformer au format de présentation des états financiers adopté pour l'exercice en cours.